

## Lutter ou combattre l'humour sexiste dans l'Éducation nationale et ailleurs

**Rappels sur le sexisme extraits du rapport état des lieux du sexisme du haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes :**

[http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_etat\\_des\\_lieux\\_du\\_sexisme\\_2019.pdf](http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_etat_des_lieux_du_sexisme_2019.pdf)

*99 % des femmes déclarent avoir déjà été victime d'un acte ou commentaire sexiste :*

- *Pour 86% « tu as tes règles » quand elles sont de mauvaises humeurs*
- *Pour 84% se faire siffler dans la rue*
- *Pour 73% avoir une remarque sur leur physique hors contexte*
- *Pour 54% avoir subi une blague ou remarque à caractère sexuel*

*Le haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes définit le sexisme comme une idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes, d'une part, et d'autre part, un ensemble de manifestations des plus anodines en apparence (remarques) aux plus graves (viols, meurtres). Ces manifestations ont pour objet de délégitimer, stigmatiser, humilier ou violenter les femmes et ont des effets sur elles (estime de soi, santé psychique et physique et modification des comportements).*

Les manifestations du sexisme sont multiples :

- *Propos ou représentations stéréotypé-e-s, discriminant-e-s, humiliant-e-s, menaçant-e-s ou violent-e-s dans la rue, au travail, dans les médias, la publicité, les arts et la culture, le marketing, etc.*
- *Sur-occupation de l'espace dans la rue (« manspreading »), dans les discussions (« mansplaining » et « maninterrupting »), en politique, au travail, dans les classes et les cours de récréation, etc.*
- *Atteinte à l'autonomie des femmes par l'assignation à la maternité : entrave à l'avortement et à la maîtrise de son corps, mariages forcés, non partage de la charge domestique, etc.*
- *Discrimination directe et indirecte, dans l'accès à un emploi, un bien ou un service.*
- *Atteintes à l'intégrité corporelle : coups et blessures, agressions sexuelles, viols, mutilations sexuelles, prostitution, meurtre ou féminicide.*

Pour lutter contre le sexisme, nous devons nous interroger sur nos pratiques et sur ce que nous banalisons dans notre quotidien : les propos tenus par les élèves mais également ceux tenus par tou-te-s les adultes. L'humour est généralement invoqué pour tenir des propos totalement sexistes. L'humour peut véhiculer des propos sexistes et peut ne pas encourager les hommes et les femmes à combattre toutes les formes de violences liées au sexisme. Il faut former l'ensemble des personnels pour une réelle mise en place de la promotion de l'égalité des sexes dans les établissements scolaires.

### **L'humour et le sexisme : une combinaison répandue et tolérée mais une arme des dominant-e-s au détriment des dominé-e-s**

ce que l'on entend:

- ✓ vous n'avez pas le sens de l'humour, c'est une blague , c'est juste pour rire
- ✓ c'est au second degré
- ✓ tu ne sais pas t'amuser
- ✓ on ne peut plus rire de rien !

L'humour sexiste exerce (sous prétexte d'être convivial) une domination d'un groupe sur un autre car, en créant un espace de connivence où on ( les dominant-e-s) rit tou-te-s ensemble contre les dominé-e-s, il véhicule et renforce des stéréotypes dévalorisants à l'encontre des femmes et des minorités sexuelles/de genre.

## Les conséquences de l'humour sexiste

- **il contribue à renforcer les stéréotypes de sexe et des rôles sexués** (les femmes sont sexualisées , réduites à un corps dans les blagues, les femmes sont agressives, hystériques, jalouses, en compétition les unes avec les autres, incompetentes, stupides, naïves, castratrices...)
- **il contribue ainsi à légitimer les inégalités et les violences sexistes et sexuelles** ( les agressions sexuelles comme « toucher les fesses ou un sein » peuvent être un ressort de l'humour )
- **il consolide l'entre soi « masculin » et conforte l'idée que l'hétérosexualité est la seule norme** (dans les blagues il y a souvent une injonction à la virilité et une dévalorisation des femmes, homosexuels...)
- **il dévalorise l'image que les femmes ont d'elles-mêmes** : même s'il y a 15 % des femmes qui apprécient cet humour , elles montrent plus leur désapprobation ( 39 % des femmes soit 12 points de plus que les hommes).

## Comment lutter contre l'humour sexiste à l'école ?

**Dans la salle des personnels, au self** : ce sont des lieux importants de vie où les paroles se relâchent où la blague ou l'humour potache se pratiquent . Les adultes relaient aussi les blagues entendues à la radio, en spectacles, vues sur Internet. Nous ne sommes pas exempt-e-s de l'influence que ces médias jouent sur notre comportement. Ces blagues sont supposées portant peu à conséquence et n'offensent pas autrui . Cependant il faut toujours les analyser au regard de la perception et du ressenti provoqué par celui ou celle qui les reçoit. Le rapport du conseil Supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 6 mars 2015 sur « Le sexisme dans le monde du travail » souligne que : ce qui peut paraître drôle pour une personne peut s'avérer désagréable pour une autre, notamment lorsqu'il sert à camoufler une forme de dénigrement en raison du sexe. L'humour et son camouflage en amusement bénin à travers l'argument « c'est juste une blague » joue un rôle majeur dans la diffusion des préjugés sexistes.

**Dans nos classes** : pour les élèves, l'humour sexiste est un mode de communication largement utilisé et ils et elles reproduisent des blagues issues de vidéos vues sur YouTube où le sexisme est le ressort n°1 pour faire rire. Il est important de mettre en évidence que le rire sexiste n'est pas un acte neutre , qu'il représente un pouvoir oppressif d'un groupe sur un autre, qu'il peut avoir des conséquences néfastes sur ce groupe et il convient de ne pas l'invisibiliser en laissant passer cet humour sexiste sans rien dire. Ne pas oublier de s'interroger sur « de qui /quoi rit-on ? », « dans quel but ? », « quelle place sociale occupe la personne qui exerce cet humour ? », « qui rit ? », « que ressent la personne dont on se moque ? », « en quoi ai-je le droit de faire souffrir la personne dont je me moque ? ».

L'humour est une manifestation sexiste parmi d'autres, il convient de ne pas la négliger et de s'emparer de la polémique qu'il provoque pour réaffirmer que le sexisme fait partie d'un système et que plus généralement la langue est une manifestation sexiste parmi d'autres (voir [fiche SUD éducation sur « l'écriture inclusive »](#)). Les enseignant-e-s de l'éducation nationale ne

sont pas déconnecté-e-s du monde dans lequel ils et elles vivent et ils et elles doivent également faire la promotion de l'égalité entre les sexes et se former.

### **Evolution sur la condamnation des propos sexistes sous couvert d'humour**

Le jugement d'Orléans est un excellent exemple pour marquer une évolution positive dans la condamnation des propos sexistes véhiculés par l'humour. Au sein d'une rédaction d'un journal, une plainte a été déposée pour des faits de harcèlement au sein de la rédaction d'un journal : blagues grivoises fondées sur le sexe, insultes, circulation de vidéos suggestives... la Cour d'appel d'Orléans a sanctionné l'existence d'un harcèlement sexuel basé sur des agissements sexistes en tant que « harcèlement environnemental ». Une première. Dans une décision du 7 février 2017, le journal a été condamné à 78 500 € de dommages intérêts. La cour a considéré que « Le harcèlement sexuel peut consister en un harcèlement environnemental ou d'ambiance, où, sans être directement visée, la victime subit les provocations et blagues obscènes et vulgaires qui lui deviennent insupportables ».

### **SUD éducation revendique :**

- **la mise en œuvre réelle d'une éducation de qualité aux sexualités et des moyens y afférents : plus de 3h annuel pour les élèves ;**
- **une politique de prévention (campagne de sensibilisation sur les ambiances de travail sexistes, affichage de la loi sur le harcèlement sexuel) et de suivi (accompagnement des victimes dans leurs démarches, notamment judiciaires), via les CHSCT s'agissant des cas de harcèlement, et la mise en place systématique de la protection fonctionnelle, qui est de droit ;**
- **la mise en place dans la formation initiale de modules obligatoires sur les problématiques de genre, pour les futur-e-s enseignant-e-s (selon un volume horaire identique dans toutes les INSPE), et pour toutes les autres catégories de personnel (CPE, agent-e-s) ;**
- **un renforcement de l'offre de formation continue sur ces questions ;**
- **L'usage d'écriture inclusive qui n'invisibilise personne et permet de prendre en compte véritablement tout le monde, y compris les personnes non binaires qui ne s'identifient ni comme hommes ni comme femmes ;**
- **la possibilité de mettre en place des réunions non mixtes afin de libérer la parole des femmes ;**